

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 13 du 18 février 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

ARRÊTÉ N° 400716/ARM/DC DIRISI

modifiant l'arrêté N° 400084/ARM/DC DIRISI du 6 janvier 2022 fixant la liste des postes susceptibles d'ouvrir droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.

Du 02 février 2022

ARRÊTÉ N° 400716/ARM/DC DIRISI modifiant l'arrêté N° 400084/ARM/DC DIRISI du 6 janvier 2022 fixant la liste des postes susceptibles d'ouvrir droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.

Du 02 février 2022

NOR A R M E 2 2 0 0 3 2 5 A

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Arrêté N° 400084/ARM/DC DIRISI du 06 janvier 2022 fixant la liste des postes susceptibles d'ouvrir droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.](#)

Référence de publication :

Le directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 3232-22 à R. 3232-29 ;

Vu le décret N° 2021-1702 du 17 décembre 2021 relatif à la prime de commandement et de responsabilité militaire (n.i. BO ; JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 32) ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2020 portant organisation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (n.i. BO ; JO n° 316 du 31 décembre 2020, texte n° 56) ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 pris pour l'application du décret N° 2021-1702 du 17 décembre 2021 relatif à la prime de commandement et de responsabilité militaire (n.i. BO ; JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 36) ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 organisant l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire (n.i. BO ; JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 41) ;

Vu la décision du 5 janvier 2022 portant désignation des autorités chargées de fixer les listes des emplois éligibles et d'attribuer la prime de commandement et de responsabilité militaire (n.i. BO ; n.i. JO),

Arrête :

Art. 1^{er}. Le présent arrêté modifie l'annexe I de l'arrêté N° 400084/ARM/DC DIRISI du 6 janvier 2022 fixant la liste des postes susceptibles d'ouvrir droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.

Art. 2. Les postes suivants sont à supprimer :

III. Postes de responsabilité militaire de 3^{ème} niveau.

IDENTIFICATION DU POSTE SIRH.	LIBELLÉ EMPLOI TYPE RÉFÉRENTIEL DES EMPLOIS MINISTÉRIELS.	CREDO FORMATION D'EMPLOI.
51285525	CHEF DE SECTION SYSTÈMES INFORMATIQUES NFS.	013K818
59503874	TECHNICIEN EXPLOIT SYSTEME INFORMATIQUE CONFIRMÉ.	0AHY059
59503579	TECHNICIEN EXPLOITATION SYSTÈMES INFORMATIQUES NFS.	0AHY03Q

IV. Postes de responsabilité militaire de 4^{ème} niveau.

IDENTIFICATION DU POSTE SIRH	LIBELLÉ EMPLOI TYPE RÉFÉRENTIEL DES EMPLOIS MINISTÉRIELS.	CREDO FORMATION D'EMPLOI.
59503336	ASSISTANT GESTION ADMINISTRATION PERSONNEL MILITAIRE SUPÉRIEUR.	0AHY02Z
52620651	TECHNICIEN EXPLOIT SYSTÈME INFORMATIQUE SUPÉRIEUR.	0AHX03A
59503754	TECHNICIEN EXPLOIT SYSTÈME INFORMATIQUE SUPÉRIEUR.	0AHX078

Art. 3. Les postes suivants sont à rajouter :

I. Postes de responsabilité militaire de 1^{er} niveau.

IDENTIFICATION DU POSTE SIRH.	LIBELLÉ EMPLOI TYPE RÉFÉRENTIEL DES EMPLOIS MINISTÉRIELS.	CREDO FORMATION D'EMPLOI.
52620121	COMMANDANT D'ENTITÉ SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION 5B/14.	OAHU00H

III. Postes de responsabilité militaire de 3^{ème} niveau.

IDENTIFICATION DU POSTE SIRH.	LIBELLÉ EMPLOI TYPE RÉFÉRENTIEL DES EMPLOIS MINISTÉRIELS.	CREDO FORMATION D'EMPLOI.
58953363	EXPERT HAUT NIVEAU SIC 5B/14.	05BN912
59521651	RESPONSABLE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION 5B/14.	05BNA73

52581307	EXPERT DE HAUT NIVEAU SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION 5B/14.	05BNA90
----------	--	---------

IV. Postes de responsabilité militaire de 4^{ème} niveau.

IDENTIFICATION DU POSTE SIRH.	LIBELLÉ EMPLOI TYPE RÉFÉRENTIEL DES EMPLOIS MINISTÉRIELS.	CREDO FORMATION D'EMPLOI.
59503698	TECHNICIEN SOUTIEN INFORMATIQUE CONFIRMÉ.	0AHX077

III. Postes de commandement de 3^{ème} niveau.

IDENTIFICATION DU POSTE SIRH.	LIBELLÉ EMPLOI TYPE RÉFÉRENTIEL DES EMPLOIS MINISTÉRIELS.	CREDO FORMATION D'EMPLOI.
59506092	EXPERT HAUT NIVEAU SIC 5B/14.	013E9AD

Art. 4. Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général de corps d'armée,
directeur central de la direction interarmées
des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense,*

Jean-Marc LATAPY.